

## Réalisation de deux diagnostics énergétiques à l'École Régionale des Beaux-Arts (ERBA) et au groupe scolaire Dürer - Demande de subvention

**M. l'Adjoint ALAUZET, Rapporteur** : La Ville de Besançon amplifie sa politique énergétique et engage un programme sur son parc de bâtiments existants. Afin d'alimenter sa stratégie en matière de réduction des consommations et des gaz à effet de serre, elle a décidé de réaliser des diagnostics extrêmement approfondis dotés de scénarios permettant d'atteindre le «facteur 4» sur l'École Régionale des Beaux-Arts et le groupe scolaire Dürer.

Le diagnostic énergétique doit permettre, à partir d'une analyse détaillée des données du site, de dresser des propositions chiffrées et argumentées de programmes de sobriété énergétique et amener le maître d'ouvrage à décider des investissements appropriés, dans un souci permanent de maintien du confort des utilisateurs en toute saison.

Ainsi, trois scénarios seront obligatoirement présentés :

- un scénario de base comprenant un programme de travaux de base, dont l'objectif est une réduction des consommations et des dépenses de 20 %
- un scénario ramenant l'équipement à un niveau de 100 kWh/m<sup>2</sup>
- un scénario «Effinergie» à 80 kWh/m<sup>2</sup> pour le chauffage, la ventilation et les auxiliaires.

Le montant de l'opération s'élève à :

- pour le diagnostic énergétique de l'ERBA	22 156 €
- pour le diagnostic énergétique du groupe scolaire Dürer	13 216 €
soit un total TTC de	----- 35 372 €

Les dépenses seront imputées sur la ligne 23.93.2313.3613/30900 pour la somme totale de l'opération soit 35 372 € TTC.

L'ADEME et la Région seront sollicitées pour des subventions de l'ordre de 70 % du coût HT pour la réalisation de diagnostics énergétiques. Les plans de financement prévisionnels s'établissent comme suit :

Pour le diagnostic énergétique de École Régionale des Beaux-Arts :

- participation de l'ADEME	6 484 €
- participation de la Région	6 484 €
- part Ville de Besançon, y compris TVA	9 188 €
Total TTC	----- 22 156 €

Pour le diagnostic énergétique du groupe scolaire Dürer :

- participation de l'ADEME	3 868 €
- participation de la Région	3 868 €
- part Ville de Besançon, y compris TVA	5 480 €
	----- 13 216 €

Le Conseil Municipal est invité à décider :

- de solliciter les subventions de l'ADEME et de la Région,

- d'autoriser M. le Maire à signer les conventions à intervenir avec l'ADEME et la Région,

- d'inscrire les participations de l'ADEME et de la Région en recettes par décisions modificatives, à réception des notifications attributives, au budget de l'exercice courant, aux imputations 13.93.1311/1312.30900, la Ville s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 8, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 21 mai 2007.*